

De notre bureau d'Orléans

Après leur tournée régionale, les membres du jury du concours de fleurissement ont rendu leur verdict, le 17 novembre, au conseil régional, à Orléans. C'est un palmarès qui montre le dynamisme des collectivités, offices de tourisme et autres jardiniers de notre région.

Le jury a décerné une première fleur à 16 communes dont Orsennes, Loché-sur-Indrois, Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire) et Chaumont-sur-Tharonne et Pezou (Loir-et-Cher).

Six communes obtiennent une 2^e fleur, dont Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire).

Trois communes gagnent une 3^e fleur, dont Saint-Maur et Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). Aucune commune n'était proposée pour la 4^e fleur, cette année.

Le jury a également décerné des prix régionaux, dont celui de la *Commune fleurie* : Rouvre-les-Bois, Sainte-Lizaine et Valençay et Nérét. Le prix de la *Mise en valeur de l'espace naturel et de la biodiversité* a été remis à Saint-Georges-sur-Arnon ; celui de la *Mise en valeur de l'espace communal rural*, à Sacierges-Saint-Martin.

Le prix du *Jardinier communal* a été attribué à Marie-Claude Duprez, de Langé. Enfin, le prix de l'*Office de tourisme fleuri* est remporté par Loches (Indre-et-Loire).

Aujourd'hui, la région Centre-Val de Loire compte 277 communes labellisées 1, 2, 3 ou 4 fleurs. Pour l'organisation de ce concours et diverses autres actions menées, le conseil régional apporte une subvention de 50.000 € à l'Association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes.

